

**Communauté de Communes****" La Porte Normande "****Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure****Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01****Compte rendu de l'assemblée générale  
Séance ordinaire du 24 juin 2009**

L'an deux mil huit et le vingt quatre juin à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 15 juin 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Bernard Martin à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents: Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Hubert FAIVRE, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Patricia PUYHAUBERT, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Robin SAULNIER, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Serge RUEL, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Gérard DOLLEY, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, Pierre POICHOTTE, René DAMAZ, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Daniel MUGOSA, Serge MASSON, Robert SCHOIRFER, Marie-Martine COURSIN, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

En présence de madame OGER, Conseillère Générale.

Absents représentés par leurs suppléants :

Monsieur Dominique DAVARD par Monsieur Hubert FAIVRE,  
Monsieur Roger ALBENQUE par Madame Patricia PUYHAUBERT,  
Monsieur Pierre BAZENET par Monsieur Serge RUEL,  
Monsieur Jean DUBOIS par Monsieur POICHOTTE Pierre,  
Monsieur Didier LEMERCIER par Monsieur Daniel MUGOSA,  
Monsieur Pascal DUPRÉ par Monsieur Robert SCHOIRFER.

Absents excusés : mesdames et Messieurs Christine LEMONNE, Gilles VILLEZ, Ghislaine PLAINNEVAUX et Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO,

Absents : Didier DESSAINT, Michel HERMÉ.

47 à 50 présents et votants selon les arrivées.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne COLLEU.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- 1 - Compte rendu de bureau,
  - 2 - Personnel : - Administration : Modifications de postes  
- Enfance : Créations et modifications de postes
  - 3 - Administration : - Achat de véhicule,  
- Virement de crédit
  - 4 - SPANC : Avenant relatif au rythme de facturation
  - 5 - SPAC : avenant relatif à la facturation unique eau et assainissement
  - 6 - SPAC : Annulation des pénalités de retard pour SARC
  - 7 - Pays : Compétence SCOT & modification des statuts
  - 8 - Pays : Élection d'un suppléant, commission SCOT
  - 9 - Enfance : Projet social de territoire
  - 10 - Transports scolaires : Tarifs des cartes 209-2010
  - 11 - Transports scolaires : paiement par carte bancaire
  - 12 - Urbanisme : suppression subvention
  - 13 - Commissions
  - 14 - Questions diverses.
- 

Le compte rendu de l'assemblée du 22 avril 2009 est adopté à l'unanimité des voix (47).

Monsieur Delauney demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'assainissement autonome. (Voir la délibération n° 13).

Arrivée de monsieur Boreggio à 18h45

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Compte rendu de bureau**

Les réunions de bureau des 6 mai et 3 juin ont préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - Personnel :**

#### **Administration : Modifications de postes**

##### Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe territorial

Madame Céline ANGOT, adjoint administratif principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal territorial 1<sup>ère</sup> classe,

Vu la délibération n° 2009-01 en date du 28 janvier 2009, fixant à 100 % le ratio des avancements de grades pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 9 avril qui a donné un avis favorable à cet avancement, avec une date d'inscription sur le tableau d'avancement au 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (48) pour

↳ De modifier le poste d'adjoint administratif principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe en poste administratif principal territorial 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

↳ De modifier le tableau des effectifs,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de monsieur VANCAEYZEELE Bruno à 18h50

### Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe

Madame Béatrice Chulmann, adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, aussi, elle souhaite être nommée sur ce grade.

Vu la délibération n° 2009-01 en date du 28 janvier 2009, fixant à 100 % le ratio des avancements de grades pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (49) pour

↳ De modifier le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe en poste administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,

↳ De modifier le tableau des effectifs,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### Service Informatique

Un document sur le fonctionnement du service informatique a été envoyé aux délégués.

Monsieur Bernard Gauthier est venu expliquer, aux membres du bureau, les problèmes qu'il rencontre dans son service. Les besoins croissants des autres services ne peuvent plus être satisfaits.

Aussi, après discussion, les membres du bureau proposent d'embaucher un technicien en un contrat à durée déterminée d'un an, pour réseaux et maintenance, avec un point à mi parcours.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (49) pour

↳ De créer un poste en CDD, de technicien réseaux et maintenance, pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

↳ De rémunérer cet agent sur le grade de technicien supérieur au 2<sup>ème</sup> échelon du grade, (1453.46€ brut/mois)

↳ De verser une prime spécifique de service au taux de 6,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## Enfance : Création et modification de postes

### RPAM

#### Éducateur jeunes enfants

Madame Claire Gomis est actuellement responsable du RPAM, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, en remplacement de monsieur Frédéric Bernard, puériculteur, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003. Ce dernier n'a pas demandé son renouvellement de mise à disposition.

Madame Claire Gomis vient de réussir le concours d'Éducateur jeunes enfants, aussi, elle demande la possibilité d'être nommer sur ce grade.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (49) pour

- ↳ De supprimer le poste de puéricultrice, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,
- ↳ De créer un poste d'éducateur jeunes enfants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de monsieur Max Confais à 18h55

### CLSH

Compte tenu de l'ouverture des centres péri scolaires de Prey et Garennes sur Eure les mercredis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

Vu la forte fréquentation les mardi et jeudi à Chavigny Bailleul,

Il est nécessaire de créer et modifier les postes suivants :

Création d'1 poste d'adjoint d'animation pour 32 heures hebdomadaires (St André)

Création d'1 poste d'adjoint d'animation pour 5 heures hebdomadaires (Chavigny Bailleul)

Augmentations de la durée hebdomadaire de certains postes :

13 heures en 32 heures (Bois le Roy)

16 heures en 28 heures (Croth)

16 heures en 32 heures (Garennes)

32 heures en 35 heures (La Couture Boussey)

Monsieur Uggerri demande : « quel est le rapport entre l'ouverture des mercredis à Prey et les augmentations horaires dans les autres centres ? »

C'est le mouvement au sein du personnel qui engendre ces modifications.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ De créer un poste d'adjoint d'animation pour 32 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

- ↳ De créer un poste d'adjoint d'animation pour 5 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- ↳ D'augmenter les heures sur les autres postes tels que présentés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3 - Administration : Achat de véhicule et virement de crédit

Un tableau comparatif a été envoyé aux délégués.

Depuis quelques mois, il y a de plus en plus de déplacements courts, faits par le service administratif (courrier, chantiers, informatique, etc..), ce qui fait que le véhicule de service Assainissement - OM est utilisé par tous et n'est plus disponible pour eux.

Aussi, il a été envisagé de louer ou acheter un véhicule pour les services administratifs. Un tableau comparatif a été établi en fonction des différents tarifs obtenus.

Compte tenu du faible kilométrage prévu pour le véhicule, vu le remboursement du FCTVA et la prise en compte des amortissements, les membres du bureau proposent l'achat d'une Peugeot 206, Gazoil, HDI 70 CV, 5 places, pour un montant de 11 200,50€ TTC.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il est proposé le virement de crédit suivant :

Art 022 : Dépenses imprévues : - 9 467€  
 Art 023 : Virement à la section d'investissement : 9 467€  
 Art 021 : Virement de la section de fonctionnement : 9 467€  
 Art 2182 : Matériel transport : 11 201€  
 Art 10222 : FCTVA : 1 734€

Madame Coulong dit que l'on aurait dû représenter le dossier au bureau et que cela n'a pas été fait.

Monsieur Morel pense que l'on devrait voir les prix de véhicules comme Dacia qui nous reviendrait moins chers, ce dont doute monsieur Delauney qui vient d'en acquérir une.

Monsieur Masson demande s'il n'est pas possible de repasser le projet en septembre, voir si l'on peut avoir un véhicule moins cher.

Madame Revel souhaite voir l'économie engendrée sur le budget « déplacement » par l'achat d'un véhicule.

Monsieur Delauney répond qu'il n'y aura pas de grosses économies et que le personnel ne souhaite plus utiliser son véhicule personnel.

L'assemblée décide de reporter la délibération en septembre.

#### **4 - SPANC - avenant relatif au rythme de facturation**

Les délégués ont reçu la proposition d'avenant.

Par marché notifié le 27 mars 2006, la Communauté de Communes la Porte Normande a confié à l'entreprise VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif neufs et existants sur le territoire de la Communauté de Communes la Porte Normande.

Dans le cadre de ce marché, il convient de :

- compléter les modalités pratiques d'instruction, par le prestataire, des documents d'urbanisme,
- préciser le rythme de facturation des contrôles effectués sur les systèmes d'assainissement non collectif neufs.

Un avenant consistant à prendre en compte les nouvelles modalités précitées sans modifier, ni le montant, ni la durée du marché, s'avère nécessaire.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5 - SPAC - avenant relatif à la facturation unique eau et assainissement**

Le document de négociation et l'avenant ont été envoyés aux délégués.

Par marché notifié le 5 janvier 2009, la Communauté de Communes la Porte Normande a confié à l'entreprise Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux, la collecte et le traitement des eaux usées sur les communes de Saint-André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux.

Afin de répondre à la demande des usagers et dans un souci de simplification de la facturation, la CCPN a demandé à son prestataire de procéder à l'édition des factures d'assainissement des eaux usées des communes de Prey, Croth et de La Couture Boussey pour le compte de la CCPN, sur la même facture que la facture d'eau potable.

Un avenant consistant à prendre en compte les modalités administratives et financières qui en découlent, s'avère nécessaire.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1, joint en annexe,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **6 - SPAC - annulation des pénalités de retard pour SARC**

Par ordre de service du 21 mars 2007, la Communauté de Communes la Porte Normande a confié la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées rue de l'Écureuil et de La Houssaye à La Couture Boussey à l'entreprise SARC.

Le montant du marché s'élève à 158 996,00 € HT.

Le délai d'exécution prévu initialement était de 2 mois.

Ce délai a été prolongé jusqu'au 6 août 2007 par ordre de service du 12 juin 2007.

Un déversement accidentel de béton dans la canalisation du réseau neuf s'est déroulé le 25 juillet 2007, lors des travaux de finition. A la demande de la Communauté de Communes, l'entreprise SARC a dû retirer le béton du réseau neuf et renouveler l'ensemble des tronçons endommagés lors de cet accident.

Conformément à la décision prise en réunion de concertation du 19 novembre 2008 et après constatation de la conformité des travaux exécutés, la réception a été prononcée à compter du 11 janvier 2008.

En conséquence, les pénalités applicables pour retard d'exécution stipulées dans le CCAG Travaux et correspondant à 1/3000<sup>ème</sup> du montant du marché hors taxes par jour calendaire de retard s'élèvent à 8 320.79€ HT.

**Toutefois, compte tenu :**

- de l'importance des moyens et des travaux engagés par l'entreprise SARC pour la remise en conformité des canalisations endommagées par le déversement accidentel de béton,
- de la reprise de l'ensemble des non-conformités relevées suite à l'accident,
- de la prise en charge par l'entreprise des tests d'étanchéité, de compactage et d'inspections télévisées attestant de la remise en conformité du réseau,

➤

Il est proposé aux élus de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Monsieur Wilmart pense que la somme que l'on pourrait récupérer pourrait servir plus tard pour les problèmes de la station et qu'il est étonné que l'on veuille faire ce cadeau à l'entreprise.

Monsieur Gerlitzer explique que les deux problèmes sont dissociés et que les entreprises n'ont aucun rapport entre elles.

Monsieur Morel ne voit pas pourquoi on ne peut pas attendre un peu en fonction du jugement à venir.

L'assemblée décide de surseoir à la décision en attente du jugement et de vérifier s'il n'y a pas de problème de délai de forclusion pour se prononcer.

**7 - Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : Compétence SCOT & modification statutaire**

Un document explicatif de ce qu'est le SCOT a été envoyé aux délégués.

Une réunion du comité des maires sera faite en septembre sur ce sujet.

Vu les statuts de la Communauté de Communes La porte Normande, article 4, paragraphe A - aménagement de l'espace : La communauté de communes est compétente pour élaborer un SCOT, Vu les refus antérieurs de Monsieur le Préfet de Région, que nous élaborions un SCOT au niveau de notre collectivité, jugée trop petite,

Considérant que le syndicat mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton souhaite prendre la compétence SCOT, afin d'en établir un à l'échelle du Pays,

Nous devons lui transférer notre compétence afin qu'elle puisse l'exercer et l'autoriser à modifier ses statuts.

Aussi, il est proposé à l'assemblée, de transférer la compétence SCOT et la modification de ses statuts,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ De transférer la compétence SCOT au Pays, d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- ↳ D'autoriser le Syndicat Mixte du pays d'Avre, d'Eure et d'Iton à ajouter au sein de l'article 2 de ses statuts, le libellé suivant :
  - Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;
  - L'élaboration, la validation, le suivi et l'évaluation de l'application du schéma de cohérence territoriale
  - Les éventuelles modifications et révisions du SCOT
  - La définition des modalités de concertation avec les organismes publics et les habitants
  - La définition des modalités d'élaboration des schémas de secteur territoriaux et thématiques et leur mise en cohérence.
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **8 - Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : élection d'un suppléant**

Lors du comité syndical du 15 mai dernier, ce dernier a décidé d'élargir le nombre des représentants de chaque Communauté de Communes à la commission en charge de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ainsi aux trois titulaires déjà nommés, un membre suppléant doit y être adjoint.

Les délégués actuels sont : Monsieur Dominique Hébert, Madame Rosine Coulong et Monsieur Jean-Pierre Morel.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ De nommer Monsieur Claude Royoux délégué suppléant à la commission SCOT au sein du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **9- Enfance : Projet social de territoire**

Un document a été envoyé aux délégués et monsieur Géhenne sur demande de monsieur Delauney explique les tenants et aboutissants de ce diagnostic.

Nous avons reçu lors d'un précédent bureau les membres de la CAF qui nous ont expliqué ce qu'est un projet social de territoire.

Nous avons des demandes émergentes concernant la population dans son ensemble. Il serait peut être intéressant de faire un diagnostic pour que les élus puissent identifier les besoins de la population et de définir les éventuelles actions à mettre en place ou à soutenir.

Pour faire ce diagnostic, deux solutions possibles : soit une personne sous contrat d'un an ou 18 mois pourrait être envisageable ou fait par un cabinet extérieur, l'un ou l'autre subventionnable par la CAF.

L'étude ne commencera qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à lancer le diagnostic social du territoire,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **10 - Transports scolaires : Tarifs des cartes 2009-2010**

Les tarifs de transports scolaires ont augmenté en septembre 2008 de 2.67 % et en mars 2009 de 1.35 % soit 4.02 % depuis la dernière augmentation appliquée aux parents.

Le prix de la carte pour les élèves se rendant au collège était de 43€ pour 2008-2009.

Une augmentation de 4.02 % ferait une carte à 44.73€, le bureau fait le choix de proposer de fixer la carte à 44,70€ soit 3.95 % de plus pour ne pas trop pénaliser les familles.

Monsieur Pichois : Pourquoi pas arrondi à 45€ ?

Madame Coulong pense que vu le contexte actuel c'est une accumulation de hausse qui pèse sur les familles.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 47 Voix pour, 2 Contre (Messieurs Pichois et Delauney) et 1 Abstention (Monsieur Dolley)

- ↳ De fixer le prix de la carte de transport scolaire, pour l'année 2009-2010 à 44,70€, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **11 - Transports scolaires : paiement par carte bancaire**

Un document a été envoyé aux délégués.

Nous avons la possibilité d'encaisser les versements, faits par les parents, par carte bancaire. Pour nos services, le seul qui ait eu quelques demandes est celui du transport.

Le coût d'achat du matériel est de 503€ environ, et le coût des transactions représente environ 0,39 % des sommes encaissées soit 153.55€ pour 38 700€ pour 2008 si toutes les familles avaient réglé par CB.

Il est proposé de mettre en place le paiement par carte bancaire pour les transports scolaires.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'autoriser les paiements par carte bancaire pour la vente des cartes de transports scolaires
- ↳ D'autoriser la modification du statut de la régie autorisant le mode d'encaissement par carte bancaire,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 12 - Subvention Urbanisme

Le courrier de Madame La Préfète a été envoyé aux délégués

Par délibérations n° 2009-21 et 2009-39, l'assemblée a décidé de verser une subvention aux communes qui élaborent un PLU ou qui modifient un POS en PLU.

Les communautés peuvent verser un fond de concours aux communes membres seulement pour le fonctionnement ou la réalisation d'un équipement. Compte tenu de la jurisprudence, les documents d'urbanisme ne peuvent être assimilés à des équipements et le recours à des fonds de concours n'est pas possible. Aussi, Madame la Préfète nous demande de rapporter la délibération.

Monsieur Royoux vient de terminer un PLU : Quels sont ses droits ?

Madame Coulong explique que les communes ont droit à une subvention de décentralisation ainsi qu'à la subvention du Conseil Général à 20 %.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'annuler les délibérations n° 2009-21 en date du 25 février 2009 et n° 2009-39 en date du 22 avril 2009 instituant une subvention pour les communes établissant un PLU ou modifiant un POS en PLU
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 13 - SPANC - attribution du marché de travaux 3<sup>ème</sup> tranche

### Note préalable à l'attribution du marché à l'entreprise Mellier Pécot

Cette note concerne l'attribution du marché de travaux relatif à la troisième tranche de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, concernant un maximum de 100 réhabilitations sur 4 ans, soit 25 installations par an, jusqu'en 2012.

Rappel du contexte :

- attribution du marché de maîtrise d'œuvre (Concept Environnement) pour la troisième tranche par la CCPN : novembre 2008
- dépôt du dossier de demande de subventions auprès des partenaires financiers : novembre 2008
- notification des subventions par le Conseil Général de l'Eure : mai 2009
- notification des subventions par l'Agence de l'Eau : non reçue à ce jour.

Les délais importants entre le dépôt des demandes de subventions et leurs notifications sont le fait du départ des agents chargés de l'instruction des dossiers, aussi bien au Conseil Général qu'à l'Agence de l'Eau.

Pendant ce temps, la CCPN a lancé une consultation relative au marché de travaux

- consultation du marché de travaux sous forme de procédure adaptée : février 2009,
- présentation du rapport d'analyse des offres à la commission SPANC : mars 2009

La commission demande des compléments de réponses au service assainissement, relatifs à une entreprise ayant présenté une offre anormalement basse.

- choix de la commission SPANC pour l'attribution du marché de travaux à l'entreprise Mellier Pécot : 28 avril 2009.

Conformément à la délibération 2009-23 du 25 mars 2009, le rapport d'analyse des offres, après avis de la commission SPANC, aurait dû être soumis au bureau pour confirmation du choix de l'attributaire (la Commission d'appel d'offre n'étant pas concernée, puisqu'il s'agit d'une procédure adaptée et non d'un appel d'offre).

Cette présentation n'a pas eu lieu, suite à un oubli de Mme Petit.

Toutefois, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général sont prêts à concéder une dérogation à la CCPN pour l'ensemble de l'opération maîtrise d'œuvre + travaux, pour que ceux-ci soient réalisés au cours de l'été 2009, à condition que le marché de travaux soit attribué avant la fin du mois de juin.

Dans le cas contraire, le dossier sera présenté aux commissions financières d'octobre et les travaux ne pourront commencer, au mieux, qu'en novembre (période peu propice à ce type de travaux).

#### Informations complémentaires :

S'agissant d'un marché à bons de commande, l'analyse financière a porté sur un échantillon de 50 installations.

Le maître d'œuvre a **estimé à 517 599,00€ HT** le montant des réhabilitations.

Les écarts entre les offres des entreprises par ordre du moins disant sont récapitulés ci-dessous.

Classement financier	Pour un échantillon de 50 installations
1	DSI : 399.277,10 €
	Soit - 22,86 % par rapport à l'estimation

2	MELLIER PECOT : 452.227,00 €
	Soit + 13,26 % par rapport au moins disant
3	SEGTRA : 486.413,50 €
	Soit + 21,82 % par rapport au moins disant
4	GIRARD TP : 521.266,00 €
	Soit + 30,55 % par rapport au moins disant
5	SAT : 542.585,50 €
	Soit + 35,89 % par rapport au moins disant
6	GATINE TP : 780.389,00 €
	Soit + 95,45 % par rapport au moins disant

Les écarts entre les offres des entreprises par rapport à l'estimation du maître d'œuvre sont récapitulés ci-dessous.

Classement financier	Pour un échantillon de 50 installations
1	DSI : 399.277,10 €
	Soit - 22,86 % par rapport à l'estimation
2	MELLIER PECOT : 452.227,00 €
	Soit - 12.63 % par rapport à l'estimation
3	SEGTRA : 486.413,50 €
	Soit - 6.03 % par rapport à l'estimation
4	GIRARD TP : 521.266,00 €
	Soit + 0.71 % par rapport à l'estimation
5	SAT : 542.585,50 €
	Soit + 4.83 % par rapport à l'estimation
6	GATINE TP : 780.389,00 €
	Soit + 50.77 % par rapport à l'estimation

Dans le cadre de la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif chez les particuliers de la CCPN, il convient de réaliser les travaux de la troisième tranche, concernant un maximum de 100 installations sur une durée maximum de 4 ans.

A ce titre, la collectivité a lancé une consultation sous forme de marché à bons de commande. 6 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Suite à l'analyse technique et financière des offres réalisée par le maître d'œuvre Concept Environnement, il est proposé de retenir l'entreprise Mellier Pécot. Elle présente l'offre

économique la plus avantageuse, au regard des critères de consultation de ce marché. Le marché sera conclu de sa notification au 31.12.2009. Il pourra ensuite être reconduit 3 fois par période annuelle pour les années 2010, 2011 et 2012.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des Voix (50) pour

- ↳ D'attribuer le marché de travaux de la troisième tranche de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à l'entreprise Mellier Pécot,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Départ de monsieur Damaz à 19H50.

## **II - Commissions**

### **↳ Tourisme - Animation**

#### **↳ Tourisme**

Monsieur Le Bescond fait le point sur le travail de sa commission et des manifestations qui ont eu lieu sur le territoire.

#### **➤ Le festival de musiques actuelles « ça sonne à la porte »**

On peut qualifier l'édition 2009 de succès total :

- par la qualité des groupes qui se sont produits,
- par la participation (2 230 entrées soit 700 de plus qu'en 2008)
- par la parfaite organisation de ce festival que nous devons à Jérémy TOMCZYK , à ses collaboratrices du PIC , à toute l'équipe de bénévoles que Jérémy a su mobiliser pour la réussite que l'on connaît.
- merci à la Municipalité de GROSSOEUVRE pour la mise à disposition du site , de la salle polyvalente et des coups de mains répétés à donner.

#### **➤ Les journées du patrimoine 19 et 20 septembre**

Dans le cadre de ce week-end Il est rappelé que le samedi 19 septembre, par un partenariat entre la Porte NORMANDE, le Musée des Instruments, le Conseil Général de l'Eure et l'ODIA Normandie, le public pourra venir écouter en Concert à 20h30 en l'église de LA COUTURE BOUSSEY, l'Orchestre de l'Opéra de ROUEN.

La communication sur cet événement commencera en juillet (concertation entre le Musée, la Porte NORMANDE et le Chargé de diffusion de l'Opéra).

#### **➤ La réalisation de l'aire de camping-cars**

C'est un terrain mis à disposition par la Municipalité de Saint-André qui est situé à l'angle du Boulevard de Verdun et de la rue de Jumelles

Lors de la réunion de l'activité Tourisme le 17 juin, il a été défini :

- Que le nombre de places réservées au stationnement des véhicules du type camping-cars sera au nombre de huit, disposition des véhicules en arc de cercle et sera situé sur la partie la plus large du terrain.
- Que seule cette partie de terrain réservée à cet usage fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre la Mairie de St André et la Porte NORMANDE.
- Nous sommes en attente du relevé topographique permettant au maître d'œuvre retenu d'avoir une base précise afin de nous présenter l'esquisse de la 1<sup>ère</sup> étape.
- Il est rappelé au cours de la réunion que la réalisation du projet devrait être achevée pour mars 2010.

✓ Madame Coulong propose un terrain de 3000m<sup>2</sup> pour une aire de camping car, sur sa commune, l'assainissement étant déjà réalisé. Monsieur Le Bescond lui a dit que c'était prévu dans le diagnostic d'en faire un en vallée.

### ➤ Les chemins de randonnées

Les fiches de randonnées sont en cours d'achèvement,  
Le point sur le sujet sera fait en début de semaine,

Nous souhaitons la mise à disposition, au public, de tous les circuits pour le 14 juillet au plus tard.

### ⌘ Animation

#### ➤ Les bibliothèques

✓ La réunion trimestrielle des animateurs des 8 bibliothèques du territoire s'est tenue le mercredi 10 juin afin de préparer les activités programmées de septembre à décembre 2009 ;

✓ *Randonnée contée* : le dimanche 13 septembre au départ de la médiathèque de St André - Un parcours de 14 km ponctué par les narrations des conteurs du relais du conte.

✓ *Exposition sur le Cambodge* :

- du 5 au 26 septembre à la bibliothèque de Marcilly sur Eure
- du 29 septembre au 10 octobre à la médiathèque de St André, avec présentation du diaporama le samedi 3 octobre à 18h ;
- du 14 octobre au 14 novembre à la bibliothèque de Chavigny Bailleul
- et continuité de l'exposition en 2010, du 15 au 31 mars à la bibliothèque de Croth.

✓ *2<sup>ème</sup> Foire aux livres* : le dimanche 11 octobre (entre 9h et 17h) à la salle des fêtes de Grosoeuvre. Manifestation ouverte à toutes les bibliothèques du territoire communautaire et aux bibliothèques relais du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Damville, Condé sur Iton, Tillières sur Avre).

✓ *Le 13<sup>ème</sup> Festival du conte* : en partenariat avec la mairie de St André, L'Association « les Amis de la Bibliothèque », se déroulera du 21 au 25 novembre.

✓ **La rentrée littéraire 2010** : la médiathèque de St André se propose pour accueillir cette rencontre annuelle autour des romans.

- Prochaine réunion des bibliothèques le mercredi 30 septembre -

### ➤ **Base VTT**

Réunion le 23 juin à la Porte NORMANDE avec la Fédération Française de Cyclotourisme et les représentants du Comité Départemental pour faire un état des lieux du fonctionnement de la base.

Les sujets traités :

- les problèmes de balisage (ou plutôt de « dé balisage » des circuits.
- L'inscription (comme pour les chemins de randonnées) des circuits de V.T.T au PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées*) - dossier qui sera à l'ordre du jour à la rentrée de septembre.
- Les relations avec la Fédération :
  - Apport de matériel : Plan de base
  - Technicité du savoir
  - Promotion
  - Mise en valeur des territoires
  - Centrale d'achats (équipement et cycles)

Aménagement du circuit de pilotage (parcours de maniabilité) de la base , site situé sur la commune de St André :

- Pour parfaire son achèvement (aménagement de modules et signalétique complète de sécurité du site) les techniciens de la fédération vont se mettre en rapport avec la Porte NORMANDE et l'ASA afin que le circuit soit en conformité avec les préconisations.

### ➤ **Concept. Musique à l'école élémentaire**

✓ Le 9 juin à la Porte NORMANDE réunion bilan de l'année 2008/2009 enseignants/intervenantes musique en présence de l'inspection de l'Éducation Nationale,

Il en ressort :

- Une très bonne collaboration enseignants/intervenantes. Beaucoup d'échanges qui aident à avancer.
- Tous les enseignants sont satisfaits du travail des deux intervenantes qui sont à l'écoute de leurs attentes. Ils soulignent les apports positifs des interventions des deux musiciennes intervenantes,
- Des stages qui permettent d'assurer au mieux les conditions d'un véritable Partenariat.
- Les enfants sont très intéressés par le travail proposé.
- Le travail en partenariat fonctionne bien et est en rapport avec le projet d'école.
- Les rencontres musicales (le chant) permettent de finaliser le travail effectué pendant l'année. Elles sont importantes pour l'investissement des enfants.

Il est rappelé au cours de cette réunion que 1 180 enfants répartis sur 50 classes bénéficient de l'éducation musicale.

A la rentrée prochaine ce seront 52 classes qui seront concernées (1 classe s'ajoute à l'école du Château à Saint-André et 1 classe supplémentaire à Bois le Roy.

Soucieux de la continuité du travail de qualité qui est dispensé auprès des élèves et de préparer la rentrée de septembre j'ai demandé aux deux Intervenantes de faire une simulation sur leurs engagements auprès des écoles en tenant compte de l'accroissement du nombre de classes et des souhaits des enseignants.

## ➤ **SPAC**

### ➤ **Saint André**

✓ Monsieur Gerlitzer explique que le niveau de stockage des boues de la STEP de Saint André commence à être limité, il reste de la place pour un ou deux mois.

✓ En ce qui concerne le chantier, il est en phase avec le programme, la charpente est montée. La tour de désodorisation finie, la grue sera démontée fin juin.

Monsieur Gerlitzer est absent jusqu'au 14 juillet, mais ensuite, est toujours disponible pour ceux qui souhaitent visiter le chantier.

### ➤ **Station d'épuration de La Couture Boussey**

Nous sommes toujours en attente de la décision de l'expertise judiciaire qui semble prendre une tournure pas trop désagréable pour nous.

### ➤ **Prey**

Il y aurait un problème d'étanchéité sur la ZAE de Prey, l'eau de pluie s'infiltrant dans le réseau eaux usées.

### ➤ **Garenes**

✓ Monsieur Gerlitzer a déposé une main courante à la gendarmerie. Il y a eu une intrusion, ce qui a engendré un problème de clarificateur, une chaîne a été posée sur le pont racleur qui ne peut plus faire son travail correctement, d'où pollution.

✓ Nous avons obtenu 120 mille euros pour réparer le bassin, le tribunal a condamné l'entreprise qui pouvait faire appel pendant 2 mois, le délai est passé mais nous ne savons toujours pas si l'entreprise a fait appel ou non.

## ➤ **SPANC**

### ➤ **État d'avancement des contrôles de diagnostic à Grosoeuvre**

Les contrôles de diagnostic des 18 installations situées dans le bourg de la commune sont en cours de réalisation.

Véolia demande à Mr Le Maire d'intervenir auprès des 4 derniers propriétaires qui n'ont pas répondu à la demande de rendez-vous.

➤ **Mode de gestion du SPANC.**

Le contrat de prestation de service confié à Véolia s'achève le 31.12.2009.

Le service assainissement s'interroge sur l'opportunité de recruter un technicien pour que la prestation soit réalisée en régie.

➤ **Action Sociale - Enfance Jeunesse**

➤ Monsieur Boreggio demande que les communes répondent au courrier concernant les CCAS, cela servira pour recenser les organismes sociaux et en faire la diffusion.

La CAF ressort une circulaire de 2003 où il est demandé de calculer le temps de présence des enfants non plus sous forme de forfait mais en heures réalisées, soit à la minute.

De ce fait, les subventions de la CAF sont en diminution et l'on va vers un droit d'entrée annuel pour les parents.

➤ Les centres ouvrent la semaine prochaine avec une petite baisse sur St André et Croth.

➤ **Logement - Urbanisme - Handicap**

➤ **Logement**

Le bilan de la première année de l'OPAH fait apparaître que :

- 30 propriétaires occupants ont bénéficié de 106 571€ d'aides pour 336 839€ de travaux, soit 31 %,
- 9 propriétaires bailleurs ont bénéficié de 180 352€ d'aides pour 343 915€ d'investissement, soit 52 %,

L'ensemble des subventions accordées est de 286 923€ sur un montant de travaux engagés de 680 754€.

Les travaux engagés ont été réalisés pour 70 % par des entreprises du secteur.

➤ **Urbanisme**

Une réunion du comité des maires se tiendra en septembre pour une explication concernant le SCOT.

➤ **Handicap**

### ✓ Écoles

En ce qui concerne l'accessibilité des écoles de 9 communes 5 sont aux normes ; pour l'accessibilité des mairies, 4 communes sur 13 ont un étage et 3 sur 4 ont une sonnette. 8 communes sur 13 ont une salle en rez-de-chaussée et 2 sur 13 des toilettes adaptées.

### ✓ Logements

Pour le logement locatif, 6 communes sur 13 en ont et 2 sur 6 sont aux normes Handicap.

Pour l'habitat privé, 72 logements sont concernés et 10 sont aux normes. Il y a 4 communes qui ne savent pas, ce qui représente 25 logements.

Une seule commune envisage de mettre ses bâtiments aux normes.

### ➤ Voirie

➤ Monsieur Douard explique que la réalisation des entretiens qui sont faits tous les 7 ans, coulis et bi couche, sont terminés, sans problème apparemment puisque personne ne l'a appelé. Par contre, pour le broyage, le service rencontre d'énormes difficultés, le matériel, très âgé, a des défaillances mécaniques. Les tracteur et épareuse ont 3 500 heures

L'épareuse, pour la 3<sup>ème</sup> fois, est en panne, aussi monsieur Douard à fait appel à un prestataire de service (l'entreprise DURO, de la vallée) qui est venu pour faire en urgence une partie du fauchage. Il nous en coûtera 9 mille pour un passage, c'est à dire 107€ du Km.

Une épareuse vaut 50 mille euros, neuve.

Monsieur Fauchet demande pourquoi avant on broyait aussi dans les villages et que ça n'a pas été fait cette année ?

De plus, l'achat d'une faucheuse d'acotement coûterait moins chère qu'une épareuse de 3 à 5 mille euros.

Monsieur Douard répond que monsieur Liout n'avait pas compris que l'intérieur des communes devait être fait aussi, on repassera dans les communes où cela n'a pas été fait.

### ➤ Maîtrise d'oeuvre

Pour les travaux neufs d'assainissement en surface, les maîtres d'œuvre ont été retenus :

Le cabinet Forteau va suivre les chantiers de 4 communes, le cabinet Géodia conseil et le Cabinet Merlin 2 communes.

➤ Achat véhicule : l'acquisition d'un camion de 19T, Tri benne avec Grue de 1T800 a été faite pour 35 000HT.

## ➤ O.M.

➤ Déchets bulle à verre : Monsieur Confais a fait la tournée des bulles à verres, un compte rendu sera envoyé aux communes.

### ➤ Déchetterie

✓ L'incinération est moins chère c'est pourquoi il est nécessaire de trier entre les petits et gros encombrants en les séparant à la déchetterie et suivre les consignes données par le gardien.

✓ Monsieur Wilmart demande si l'on a une réponse pour la déchetterie d'Ivry ?  
Monsieur Confais explique qu'il n'y a plus de droit d'usage, qu'on en parle plus.

### ➤ Compostage

Monsieur Confais est en discussion avec le Pays pour la mise en place du compostage.

### ➤ Bacs

Madame Pauline a un problème pour venir chercher les bacs, faute de véhicule et monsieur Masson estime que cela prend beaucoup de temps de distribuer les bacs pour les grosses communes.

## III - Questions diverses

### ➤ RAS

Fin de la séance à 20H 40.